

20220125_DL_02

OBJET :

Remboursement des
échéances d'emprunt 2022

Date de convocation :

19 janvier 2022

Date de séance :

25 janvier 2022

Date d'affichage :

01 février 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 18

Membres votants : 30

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme Numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. LEBRUN Christian, M. GORRIEZ Jean, M. JACOB Claude, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, Mme. MAILLE-BARBARE Françoise, M. MASSET Jacques, M. MAROTTE Philippe, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme. POUPART Patricia, M. VARLET Philippe, Mme. DELETRE Margaux.

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent
Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur PENAUD Guy
Monsieur THUEUX Jacky donne pouvoir à Madame POUPART Patricia
Monsieur WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT Joel
Monsieur DE JENLIS Hubert donne pouvoir à VARLET Philippe
Monsieur DELFOSE Jean-Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Julien
Monsieur DECLE Paul-Éric donne pouvoir à PAYEN Jean-Dominique
Monsieur DEBEUGNY François donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE Françoise
Monsieur BLOCKLET Patrick donne pouvoir à Monsieur MASSET Jacques
Monsieur DESCHAMPS-DERCHEU Thierry donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE Hervé
Monsieur HECQUET James donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ Jean
Monsieur FOUCAULT Marc donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux

Au 31 décembre 2021, le syndicat mixte a souscrit un total de 105 M€ d'emprunts sur le budget annexe, dont 65 M€ pour le compte de ses membres au titre des programmes d'investissement de déploiement du réseau de fibre optique d'initiative publique. Le reste est financé par les redevances perçues du délégataire au titre de la commercialisation du réseau. La présente délibération a pour objet de fixer le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2022

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet de budget primitif 2022 du budget annexe Infrastructures numériques,
- Vu le montant des annuités d'emprunt de l'exercice 2022 à charge des membres du syndicat mixte d'un montant total de 3 613 797,71€

DECIDE

ARTICLE 1 – Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2022, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	304 593,00	16,82%
Département de la Somme	1 506 304,76	83,18%
TOTAL contributions 2020	1 810 897,76	

ARTICLE 2 – Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010 et 2012, 3 276 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l'exercice 2022 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 357 118,17 €.

ARTICLE 3 – Le syndicat mixte a emprunté 356 625€ à la demande de ses membres au titre du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre, dont les échéances 2022 sont réparties comme suit :

- 11 395,28€ à la charge de la cc Territoire Nord Picardie
- 15 605,09€ à la charge de la cc Somme Sud Ouest
- 12 122,06€ à la charge de la cc Avre Luce Noye

ARTICLE 4 – Le syndicat mixte a emprunté 8 025 080€ pour le compte de ses membres au titre de l'opération de création du réseau FTTH phase 1, dont les échéances 2021 sont réparties comme suit :

- 88 366,88€ à la charge de la cc Val de Somme
- 237 790,56€ à la charge de la cc Villes Sœurs
- 71 321,87€ à la charge de la cc Nièvre et Somme

Le Président de Somme Numérique
Certifié que ce document a été

Transmis le 01 FEV. 2022



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité

ARTICLE 5 – Le syndicat mixte a emprunté 21 055 289,60€ pour le compte de ses membres au titre de l'opération de création du réseau FTTH phase 2, dont les échéances 2022 sont réparties comme suit :

101 930,30 €	Baie de Somme CA
101 006,44 €	Grand Roye
111 682,73 €	Haute Somme
105 218,93 €	Territoire Nord Picardie
72 692,92 €	Avre Luce Noye

76 999,49 €	Est de la Somme
38 294,13 €	Nievre et Somme
192 661,35 €	Ponthieu Marquenterre
143 911,80 €	Somme Sud Ouest
64 781,96 €	Terre de Picardie

ARTICLE 6 – Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 863 422,93€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 621 141€ au 31 mars 2022 et au 31 mai 2022 et le solde au 31 juillet 2022. Les contributions annuelles des autres membres seront appelées par l'émission de titres de recette en début d'année 2022, sur l'article 74 de la section de fonctionnement du budget annexe Infrastructures numériques.

ARTICLE 7 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

En synthèse, la participation 2022 des membres concernés par le remboursement des annuités d'emprunt :

1 863 422,93 €	DEPARTEMENT
304 593,00 €	AMIENS METROPOLE
116 614,21 €	CC TERRITOIRE NORD PICARDIE
159 516,89 €	CC SOMME SUD OUEST
84 814,98 €	CC AVRE LUCE NOYE
88 366,88 €	CC VAL DE SOMME
237 790,56 €	CC VILLES SCEURS
109 616,00 €	CC NIEVRE ET SOMME
101 930,30 €	CA BAIE DE SOMME
101 006,44 €	CC GRAND ROYE
111 682,73 €	CC HAUTE SOMME
76 999,49 €	CC EST DE LA SOMME
192 661,35 €	CC PONTHEIU MARQUENTERRE
64 781,96 €	CC TERRE DE PICARDIE

3 613 797,71 €

Le Président de Somme Numérique
 Certifié que ce document a été

Transmis le **01 FEV. 2022**



à la Préfecture de la Somme
 au titre du Contrôle de Lég